

Date de publication :

08 FEV. 2023

Séance du 2 février 2023

Date de convocation : 23 janvier 2023
Date d'affichage : 23 janvier 2023

NOMBRE DE MEMBRES :
Afférents au Conseil Communautaire : 41
En exercice : 41
Qui ont pris part à la délibération : 28
Nombre de voix exprimé : 37

L'an deux mille vingt-trois et le deux février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

Présents : Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Pierre AUBOIS, François BONNET, Jean-Marc BRABANT, Géraud DE SABRAN PONTEVES, Alain DE VILLEBONNE, Mariane DOMEIZEL, Rose-Marie DUMONTIER, Marc DUVAL, Philippe EGG, Mylène GARCIN, Alain GUEYDON, Marc JAUBERT, Geneviève JEAN, Samantha KHALIZOFF, Nathalie LE BOUC, Jean-François LOVISOL, Séverine MAUGAN-CURNIER, Eve MAUREL, Karine MOURET, Jacques NATTA, Joëlle RICHAUD, Gregory RISBOURG, Jean-Louis ROBERT, Serge ROBIN, Richard ROUZET, Nicolas SALERNO et Catherine SERRA.

Procurations de : Jean-Luc BOREL à Mariane DOMEIZEL, Romain BRETTE à Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Josiane GIRAUDON à Catherine SERRA, Alain GOUIRAND à Nathalie LE BOUC, Valérie GRANGE à Marc JAUBERT, Franck LAROCHE à Joëlle RICHAUD, Brigitte MARGAILLAN à François BONNET, Josiane PANATTONI à Jacques NATTA, Bernadette VITALE à Eve MAUREL.

Absents et excusés : Emilie BASTIE, Anne-Marie DAUPHIN, Michel PARTAGE et Béatrice PAUMIER-LALLEMAND,

Madame Nathalie LE BOUC est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2023-009
Convention Espace VTT Provence Luberon Lure avec le Parc Naturel Régional du Luberon

Rapporteur : Jean-Marc Brabant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code du sport ;

Vu les statuts de COTELUB ;

Vu la compétence "Aménagement de l'espace communautaire"

Vu la présente convention.

Le Parc Naturel Régional du Luberon – PNRL est porteur d'une stratégie Espace Valléen, stratégie pluriannuelle de développement intégré et de diversification touristique. Elle s'inscrit dans le cadre des programmes régionaux, interrégionaux et européens de la politique du massif alpin.

Dans une vision prospective et en liens étroits avec les intercommunalités, les offices de tourisme, les départements, les communes et autres partenaires territoriaux, un projet de création d'un espace VTT labellisé a été présenté en Comité Technique Espace Valléen le 9 novembre 2018 et validé comme action prioritaire dans la programmation 2019. Le montant global du projet s'élève à 62 080 €. L'ensemble des co-financements attendus dans le cadre du dispositif POIA Espace Valléen ont été obtenus à la mi-octobre 2019.

Avec ce projet, l'objectif est de contribuer à une diversification complémentaire des activités touristiques durables, en s'appuyant sur le développement maîtrisé du VTT et la construction d'une destination VTT labellisée FFC, mutualisée et regroupée en un espace VTT "Provence Luberon Lure".

Le projet s'articule autour de :

- La création de circuits VTT, avec balisage permanent et normalisé, sur chaque bassin de vie touristique de l'Espace Valléen Luberon Lure ;
 - ✓ Circuits au préalable validés après avis des partenaires techniques et collectivités concernées, classés en 4 niveaux de difficultés ;
 - ✓ 2 à 15 circuits en boucles sur chacun des 7 bassins de vie, sur des sentiers et des chemins publics intégrés aux PDIPR 04 et PDIPR 84 ;
 - ✓ Itinéraires VTT conçus dans le respect des milieux naturels (zones protégées), du patrimoine sentier (impact érosion), des autres usages et des problèmes de sécurité éventuels ;
 - ✓ Maillage d'itinéraires ayant pour fondement, la découverte du territoire et de son patrimoine naturel et culturel.
- La labellisation regroupée en un "Espace VTT Provence Luberon Lure" ®FFC, synonyme d'une offre de qualité "prêt à rouler" permettant de rouler sans contrainte, en toute tranquillité afin de découvrir notre territoire d'exception ;
- La valorisation d'une offre vitrine VTT à l'échelle de cet espace VTT ; promotion (document d'appel, photos, capsules vidéo), sensibilisation (code de bonne conduite), animation réseau (portage de la labellisation FFC et animation page groupe Facebook).

Ce projet répond parfaitement aux 3 enjeux prioritaires de la stratégie POIA Espace Valléen Luberon Lure. Il est fortement attendu par les OTI, les EPCI, les communes, mais aussi les professionnels du tourisme des 7 bassins de vie concernés, tout comme par l'Agence de Développement des Alpes de Haute-Provence (AD04) et Vaucluse Provence Attractivité (VPA), mais aussi le Comité Régional de Tourisme (CRT PACA).

Il permet de consolider l'offre touristique, connecter les différents bassins de vie et construire une offre «vitrine» fédératrice.

C'est pourquoi, afin de mener à bien ce projet, un projet de convention a été établi entre le Parc Naturel Régional du Luberon et la Communauté Territoriale Sud Luberon.

Dans le cadre de ce projet, COTELUB s'engage à :

- Verser sa quote-part des 20 % d'autofinancement sur le volet VALORISATION de l'espace VTT nécessaire aux actions de promotion initiale, d'un montant de 245 € à verser au Parc Naturel Régional du Luberon - PNRL (total des kilomètres de circuits balisés sur le territoire de compétence de Sud Luberon, divisé par le total des kilomètres de circuits balisés de l'espace VTT, multiplié par 20% du total des dépenses effectives valorisation, c'est à dire 106 km / 854 km x 1 970 € = 245 €) ;
- Verser, à partir de 2023, sa quote-part annuelle forfaitaire du coût du renouvellement de la labellisation espace VTT® FFC, d'un montant de 128,60 € (soit le coût annuel du renouvellement du label FFC au tarif 2022, divisé à part égale pour les 7 bassins de vie concernés, c'est à dire 900 € / 7 = 128,60 €), à verser au PNRL ;
- Assumer, à partir de 2023, le coût de maintenance et d'entretien du balisage des circuits permanents de l'espace VTT sur son territoire de compétence (potentiellement couverts à 50% par une aide financière que COTELUB est invitée à solliciter directement auprès du Département de Vaucluse) ;
- Mener la communication et la promotion de l'espace VTT à l'échelle de son bassin de vie ;
- Apporter son soutien (technique et/ou financier) à un ou plusieurs évènementiels VTT locaux faisant également à cette occasion la promotion de l'espace VTT Provence Luberon Lure.

La convention est signée pour un an, reconductible tacitement.

Monsieur le Rapporteur propose au conseil communautaire :

- D'approuver la convention de partenariat avec le Parc naturel Régional du Luberon
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la présente convention
- D'autoriser Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil communautaire ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver** la convention de partenariat avec le Parc naturel Régional du Luberon
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer la présente convention
- **D'autoriser** Monsieur le Président à réaliser toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

35 voix POUR

2 ABSTENTIONS – F. Bonnet – B. Margaillan

Majorité des suffrages exprimés

Nathalie Lebouc
Secrétaire de séance



Robert Tchobdrenovitch,
Président

